

Fresnes-sur-Escaut, le 30 Novembre 2022

ARRÊTE MUNICIPAL

Réf: VF/CF/ID

Nous, Maire de la Ville de 59970 FRESNES-SUR-ESCAUT

- Vu le Code de la route,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'arrêté du 24 Novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par les arrêtés subséquents,
- Vu le défilé organisé à l'occasion de **la journée Nationale d'hommage aux morts pour la France de la guerre d'Algérie et du Maroc et de la Tunisie,**
- Considérant qu'il convient de prendre toutes mesures pour prévenir les accidents à l'occasion du défilé du lundi 5 Décembre 2022 qui empruntera la rue Jeanne d'Arc avec un dépôt de gerbes aux monument aux morts 1914-1918,1939-1945,
- Compte tenu des préparatifs nécessaires au bon déroulement de ce défilé,

ARRÊTONS

Article 1 : Le stationnement sera interdit rue Jeanne d'Arc, Place du Chevalier de la Barre **le lundi 5 Décembre 2022 de 8h00 à 12h00.**

Article 2 : Les différentes interdictions, restrictions de circulation et de stationnement seront portées à la connaissance des usagers par des panneaux conformes aux lois et règlements en vigueur, et seront mis en place par les services techniques municipaux, responsable de la maintenance.

Article 3 : Les dispositions édictées au présent arrêté entreront en vigueur dès le départ du cortège, dès lors, tout contrevenant sera poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Tous les véhicules en infraction concernant le présent arrêté feront l'objet d'un enlèvement à la fourrière dont les frais seront à la charge du propriétaire du véhicule enlevé

Article 5 : Le défilé empruntera l'itinéraire suivant :

- Parvis de la Mairie
- Rue Jeanne d'Arc
- Place du Chevalier de la Barre avec dépôt de gerbes au monument aux morts 1914-1918,1939-1945.
- Retour à l'Hôtel de Ville.

Article 6 : Madame le Maire,

Monsieur le Major Chef de la circonscription de la Police de Condé-sur-l'Escaut,
Et tout agent de l'autorité compétent, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de
l'exécution du présent arrêté.

**Madame le Maire,
Valérie FORNIES.**